



CHARTRE DES ADHÉRENTS DE GRAINES DE NOÉ

Association Bourguignonne pour la sauvegarde et la Promotion des Semences Paysannes

Préambule

La présente charte vise à définir les engagements pris par chaque adhérent de l'association Graines de Noé. Avec cette charte, Graines de Noé affirme les valeurs derrière lesquelles les adhérents se reconnaissent.

Cette charte constitue un point de référence collectivement accepté.

A travers cette charte Graines de Noé vise à constituer un réseau d'adhérents solidaires qui partagent l'ensemble des valeurs et des principes énoncés ci-dessous :

- ✓ **Autonomie** : Affirmer l'autonomie des agriculteurs et leur indépendance vis-à-vis des entreprises semencières.
- ✓ **Partage** : Valoriser le partage des semences paysannes et le savoir paysan.
- ✓ **Solidarité** : Promouvoir l'action collective, participative et la répartition équitable des charges et des bénéfices entre chacun.
- ✓ **Biodiversité** : Faire vivre la diversité des plantes et des techniques sans limite de choix.
- ✓ **Environnement** : Encourager un mode d'agriculture biologique, durable et responsable.
- ✓ **Sélection paysanne** : Sélection de variétés de pays par et pour les paysans.
- ✓ **Semences paysannes** : Promotion de *variétés-populations* dont le matériel génétique et l'expression phénotypique n'est ni homogène, ni stabilisé.
- ✓ **Circuit-court et local** : Encourager et faciliter l'émergence de circuit de proximité pour assurer traçabilité et transparence aux consommateurs.
- ✓ **Alimentation saine et durable** : Participer à nourrir sainement les consommateurs.
- ✓ **Commerce équitable** : Encourager un système de consommation responsable où les acheteurs versent un prix juste aux producteurs et une participation à Graines de Noé.